

85474-2026 - Kompetizzjoni

Franza – Xogħol ta' l-aġġornament ta' l-impjanti – Marché de performance énergétique pour la rénovation et la modernisation des installations de production de chaleur et de froid du Centre Hospitalier de Sallanches

OJ S 25/2026 05/02/2026

Avviż tal-kuntratt jew tal-konċessjoni – reġim standard

Xogħlijiet - Provvisti - Servizi

1. Xerrej

1.1. Xerrej

Isem uffiċjali: Centre Hospitalier Alpes Léman (établissement support du GHT Léman Mont-Blanc)

Email: Achats_publics_ght@ch-alpes-leman.fr

Tip legali tax-xerrej: Korp irregolat bil-liġi pubblika

Attività tal-awtorità kontraenti: Saħħa

2. Proċedura

2.1. Proċedura

Titlu: Marché de performance énergétique pour la rénovation et la modernisation des installations de production de chaleur et de froid du Centre Hospitalier de Sallanches

Deskrizzjoni: Marché global de performance au sens des articles L2171-3 et R2171-2 à R2171-3 du Code de la Commande Publique. Le CH de Sallanches entend recourir à la procédure de dialogue compétitif en application des articles L. 2124-4, R. 2124-5 et R. 2161-24 à R. 2161-31 du Code de la Commande Publique dans la mesure où le besoin du pouvoir adjudicateur ne peut être satisfait sans adapter des solutions immédiatement disponibles et que la réponse à ce besoin consiste en une solution innovante. Le CH de Sallanches n'est objectivement pas en mesure de rédiger le cahier des charges techniques sans échanger et dialoguer au préalable avec les candidats. Par ailleurs, l'opération projetée va nécessairement comprendre des prestations de conception. Le candidat est informé que le Centre Hospitalier Alpes Léman, établissement support du GHT Léman Mont Blanc, passe le contrat dans le cadre de sa compétence légale (article L.6132-2-5°a) du code de la Santé Publique) au bénéfice de l'établissement partie bénéficiaire membre du GHT, les Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc. A ce titre, l'établissement support mène la procédure de passation et signe le contrat pour le compte de l'établissement partie bénéficiaire. L'établissement partie bénéficiaire est pour sa part, responsable de l'exécution du contrat à l'exception de la passation d'éventuels avenants.

Identifikatur tal-proċedura: a3c080ae-0dc9-449c-891a-ff8bd224b76e

Identifikatur intern: HPMB_pole_energie_cand

Tip ta' proċedura: Djalogu kompetittiv

Elementi prinċipali tal-proċedura: Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Les candidats ne peuvent présenter une offre qu'en qualité alternative de candidat individuel ou de membre d'un seul groupement. Par application de l'article Article R2142-21 du Code de la Commande Publique, il est interdit aux candidats d'agir à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements, - En qualité de membres de plusieurs groupements. Pour la notification du marché, le groupement devra prendre la forme d'un groupement solidaire ou

conjoint avec mandataire solidaire La composition du groupement doit permettre de remplir la totalité de la mission et couvrir tous les corps d'état du projet. Elle doit comprendre, a minima, les compétences suivantes :

- Un opérateur économique en matière d'exploitation, gestion et fourniture d'énergie et travaux sur les équipements techniques de production de chaleur et de froid ;
- Une entreprise de bâtiment (fondations, gros œuvre, charpente métallique, bardage ...) (*1)
- Une équipe de maîtrise d'œuvre composée : A minima (obligation) et en co-traitance - D'un architecte inscrit à l'Ordre -Un ou des BET thermique et fluides (comprenant chauffage et froid, ventilation, électricité Cfo, Cfa,) (*2) qualifié OPQIBI parmi les qualifications suivantes : 1313 - Etude d'installations complexes de chauffage et de ventilation. 1319 - Étude de réseaux de transport de chaleur et de froid. 1323 - Maîtrise d'œuvre en génie climatique complexe. 2013 - Maîtrise d'œuvre des installations de production utilisant l'énergie géothermique -Un BET structure / VRD (*2) -Un BET spécialisé dans la géothermie sous sol L'équipe pourra s'adjoindre les compétences suivantes (prestations pouvant également être sous-traitées au sein du groupement) -Un constructeur / foreur / entreprise spécialisée dans les réseaux de chaleur, titulaire de la qualification « Qualiforage – Forages géothermiques » -Un économiste de la construction -Un BET électricité -Un acousticien, -Autre compétence selon choix du groupement.

Nota : (*1) Une seule entreprise peut regrouper toutes les compétences de TP /VRD/ bâtiment (*2) Un seul BET peut regrouper toutes les compétences thermique, fluides, structure, commissionnement. Le mandataire sera l'opérateur économique de gestion de la fourniture d'énergie et d'exploitation maintenance. Sélection des candidats Sur la base des pièces remises lors du dépôt des dossiers de candidature, les candidats invités à participer au dialogue seront sélectionnés après vérification de leur aptitude à assurer la réalisation du projet pendant toute la durée du contrat, au regard des critères de sélection des candidatures indiqués et pondérés suivants : Capacités techniques, économiques et financières (30 points) par référence aux pièces suivantes : - Les certificats de qualifications professionnelles, - La déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature, - Les éléments demandés sur ce point dans le présent avis. Moyens humains (30 points) avec le niveau minimum exigé sur ce point dans le présent avis par référence aux pièces suivantes : - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années ; - Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestations de même nature que celles du marché Références (40 points) et leur conformité avec le niveau minimum exigé sur ce point dans le présent avis. Les références sont appréciées au regard de leur pertinence avec celles requises par le présent marché. Prime versée aux soumissionnaires : Les candidats qui se seront impliquées dans la procédure du dialogue compétitif en visitant les installations et en produisant une proposition et une offre se verront allouer une prime. Le montant de cette prime est de 40 000 € HT par candidat / par groupement. Réduction ou suppression de la prime : Les offres suivantes ne sauraient donner lieu à l'attribution d'aucune prime :

- Les offres réceptionnées après expiration du délai imparti à cet effet.
- Les offres inappropriées au sens de l'article R. 2152-1 du Code de la commande publique.
- Les offres rejetées comme anormalement basses dans les conditions fixées à l'article R. 2152-4 du Code de la commande publique.
- Les offres qui demeurent inacceptables à l'issue du dialogue conformément à l'article R. 2152-1 du Code de la commande publique.

Les offres suivantes ne donnent lieu qu'à l'attribution d'une prime d'un montant réduit :

- 0% de la prime pour les offres dont la note Valeur technique (critère d'analyse des offres) ramenée sur 20 est inférieure à 10.
- 50% de la prime pour les offres dont la note Valeur technique (critère d'analyse des offres) ramenée sur 20 est comprise entre 10 et 13.

La prime, destinée à l'ensemble des membres du groupement, sera versée au mandataire dans un délai de 50 jours à compter de la notification de la décision prononcée par le pouvoir adjudicateur.

Le mandataire du groupement se chargera de la ventilation de la prime auprès des autres membres du groupement. Le candidat retenu à l'issue de la procédure ne recevra pas cette prime, réputée être intégrée dans sa rémunération. Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : Durée en mois : 6 (à compter de la date limite de réception des offres finales)

2.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Xogħlijiet

Natura addizzjonali tal-kuntratt: Provvisti, Servizi

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 45259900 Xogħol ta' l-aġġornament ta' l-impjanti

Klassifikazzjoni addizzjonali (cpv): 71000000 Servizi ta' perizja, kostruzzjoni, inġinerija u spezzjoni, 45331000 Xogħol ta' stallazzjoni tas-sħana, ventilazzjoni u ta' l-arja kkondizzjonata, 45259300 Xogħol ta' tiswija u manutenzjoni ta' l-impjant tas-sħana, 71314200 Servizi ta' l-amministrazzjoni ta' l-enerġija, 71314300 Servizi ta' konsulenza dwar l-effiċjenza ta' l-enerġija, 45232141 Xogħlijiet tas-sħana, 09000000 Prodotti taż-żejt (petroleum), fjuwil, elettriku u għejun oħra ta' l-enerġija, 09300000 Elettriku, tişhin, enerġija tax-xemx u nukleari, 09330000 Enerġija solari, 50700000 Servizi ta' tiswija u manutenzjoni ta' l-istallazzjonijiet tal-bini, 50720000 Servizi ta' tiswija u tal-manutenzjoni ta' l-apparat tas-sħana ċentrali, 50730000 Servizi ta' tiswija u tal-manutenzjoni ta' gruppi tat-tkessieħ

2.1.2. Post tal-prestazzjoni

Belt: Sallanches

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Haute-Savoie (FRK28)

Pajjiż: Franza

2.1.4. Informazzjoni ġenerali

Informazzjoni addizzjonali: Conditions de participation : Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession : Liste et description succincte des conditions : • Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat ; • La lettre de candidature renseignée (formulaire DC1) présentant le candidat, datée et signée par une personne habilitée à engager le candidat ou le groupement candidat ainsi que le cas échéant l'habilitation du mandataire par ses cotraitants ; • La copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire ; • Une déclaration sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la Commande Publique ; • Une déclaration sur l'honneur du candidat pour attester du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats établis hors de France. Capacité économique et financière : Chaque entreprise candidate ou en cas de candidature présentée par un groupement d'entreprises, chaque membre du groupement devra fournir : • Une déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2 disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr>, thème : marchés publics, ou équivalent), • La copie des bilans ou extraits de bilans des trois derniers exercices connus lorsque leur établissement est obligatoire en vertu de la loi. Les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées produiront tout élément permettant d'évaluer leur capacité économique et financière, • La preuve d'une assurance pour les risques professionnels (L'attestation d'assurance devra préciser les garanties et risques notamment financiers, couverts dans les contrats souscrits). Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : CA minimum annuel du mandataire de 6 M. € HT. Nota : le CA minimum précité sera analysé au regard du CA moyen annuel sur les 3

dernières années. Capacité technique et professionnelle : Moyens Humains Chaque entreprise candidate ou en cas de candidature présentée par un groupement d'entreprises, chaque membre du groupement devra fournir : - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années ; - Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise et des opérationnels techniques (techniciens), et notamment des responsables de prestations de même nature que celles du marché

Référence Chaque entreprise candidate ou en cas de candidature présentée par un groupement d'entreprises, chaque membre du groupement devra fournir : • Les certificats de qualifications professionnelles (la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat, • Une déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature, • Une liste des principaux travaux exécutés au cours des cinq dernières années. Les candidats présenteront à cet effet un tableau de références des membres du groupement. Nota : - L'analyse portera sur (les) 5 (premières) références sélectionnées par l'entreprise candidate ou le groupement d'entreprises qui seront donc détaillées pour mettre en valeur la pertinence de ces références en terme de correspondance avec le présent marché (localisation, objet du marché, nature des prestations, équipements pris en charge, ...), le mandataire devra avoir participé à toutes les références présentées. - Une attention particulière sera apportée aux références de même nature ou se rapprochant le plus de l'objet du marché, à savoir un marché global de performance énergétique dans le domaine hospitalier et portant sur les installations d'approvisionnement énergétique (chaud & froid). - Les références seront appuyées d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. - Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des travaux et services par des références à certaines spécifications techniques. Le pouvoir adjudicateur accepte toutefois d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés. Les opérateurs qui ne sont pas en mesure de fournir les éléments demandés ci-dessus, en raison de leur date récente de création, peuvent prouver leur capacité technique par tout autre moyen.

Niveau(x) spécifique(s) minimal /minimaux exigé(s) : Références en matière de marché de performance énergétique (incluant des prestations de travaux et P1, P2 et P3), de moins de 5 ans, sur des centres hospitaliers portant un chiffre d'affaire minimal de 5 000 000 €.HT sur la durée. A défaut seront également acceptées : • Références en matière de travaux d'installations de centrale de production thermique (chaleur et froid) datant de moins de 5 ans et de 3 M€.HT, les références géothermie superficielle seront appréciées ET • Références en matière de d'exploitation maintenance P1/P2/P3 de centrale de production thermique (chaleur et froid) d'une durée de 5 ans minimum et de 500 k€.HT/an , datant de moins de 3 ans

Baži legali:

Direttiva 2014/24/UE

2.1.6. Raġunijiet għall-eskluzjoni

Sors tal-motivi għall-eżklussjoni: Dokument tal-Akkwist

5. Lott

5.1. Lott: LOT-0001

Titlu: Marché de performance énergétique pour la rénovation et la modernisation des installations de production de chaleur et de froid du Centre Hospitalier de Sallanches

Deskrizzjoni: Dans le cadre de son développement et des orientations définies dans son schéma directeur, le Centre Hospitalier Intercommunal - Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc - Hôpital de Sallanches prévoit un agrandissement de son site. L'infrastructure énergétique actuelle repose sur une chaufferie bi énergie gaz et au fioul, a atteint ses limites en termes de capacité, la fin de vie des chaudières de 1995 est atteinte, qui plus est le niveau de performance est insuffisant au regard des contraintes énergétiques du moment. En parallèle, les installations de production de froid devraient également atteindre des limites de capacités, et sont difficilement adaptables à la récupération d'énergie fatale, notamment l'été. Dans ce contexte, le CH envisage la création d'un pôle énergie, déporté des installations existantes et permettant de satisfaire les futurs besoins, tout en intégrant une réflexion alliant coût global, alliant efficacité technico – économique et décarbonation. Pour ce faire, le CH envisage d'intégrer une ou plusieurs sources d'énergies renouvelables pour assurer une alimentation durable et performante de ses utilités hospitalières. Le principe du pôle énergie sera de livrer du chaud et du froid aux différentes sous-stations des bâtiments du site de Sallanches. Pour ce faire, le CH de Sallanches envisage de conclure un marché public global de performance énergétique, conformément aux articles L2171-3 et R2171-2 à R2171-3 du Code de la Commande Publique. Le marché comprend une intervention sur les ouvrages bâtis existants, pour la mise en place et l'installations de production de chaleur et de froid, pouvant aller jusqu'à la création d'un bâtiment neuf pour un pôle énergie. Le marché global de performance comporte les termes P1, P2, P3 ainsi que les travaux de mise en place des productions thermiques ainsi que de réseaux et des sous-stations chaud et, le cas échéant, froid. Le périmètre d'intervention est détaillé dans le préprogramme. Il s'agira pour l'opérateur titulaire de garantir des performances à partir d'un budget de travaux alloué et un plan de mesure et de vérification. Le dialogue devra déterminer les travaux à réaliser pour optimiser les performances, notamment les ENR et R sous un temps de retour correct, de même que l'engagement sur un volume de CEE pouvant aller jusqu'à leur valorisation. D'autres subventions restent mobilisables par le candidat, qui devra proposer un engagement pour que le montant puisse être pris en compte dans l'analyse financière. La fourniture d'énergie P1 combustible est incluse au marché, la fourniture de l'électricité est exclue du périmètre de fourniture. Le marché comprendra le volet la conduite la surveillance, le pilotage l'entretien, les réparations, les dépannages et l'astreinte dans le terme P2. De même, le marché comprendra le gros entretien renouvellement avec garantie totale (dit GER -GT) sur les installations, eu égard au fait que le périmètre du GER – GT pourra faire l'objet d'échanges pendant le dialogue. Les candidats définiront et distingueront les renouvellements dits programmés et les provisions pour imprévus. Le solde positif sera restitué à l'acheteur en fin de contrat, le solde négatif sera à la charge du titulaire. Une description plus précise sera donnée dans le programme contenant les objectifs, périmètres précis, exigences, des contraintes, du contexte technique etc. qui sera transmis aux seuls candidats sélectionnés. Les candidats sélectionnés devront présenter une offre globale et forfaitaire pour l'ensemble du marché (travaux + P2 et P3) et une offre à prix unitaire sur la fourniture P1 combustibles. Valeur hors TVA estimée : 9 600 000€.HT inclus travaux et P1, P2 et P3 sur 10 ans

5.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Xogħlijiet

Natura addizzjonali tal-kuntratt: Servizi

Natura addizzjonali tal-kuntratt: Provvisi

Klassifikazzjoni principali (cpv): 45259900 Xogħol ta' l-aġġornament ta' l-impjanti

Klassifikazzjoni addizzjonali (cpv): 71000000 Servizzi ta' perizja, kostruzzjoni, inġinerija u spezzjoni, 45331000 Xogħol ta' stallazzjoni tas-sħana, ventilazzjoni u ta' l-arja kkondizzjonata, 45259300 Xogħol ta' tiswija u manutenzjoni ta' l-impjant tas-sħana, 71314200 Servizzi ta' l-amministrazzjoni ta' l-enerġija, 71314300 Servizzi ta' konsulenza dwar l-effiċjenza ta' l-enerġija, 45232141 Xogħlijiet tas-sħana, 09000000 Prodotti taż-żejt (petroleum), fjuwil, elettriku u għejun oħra ta' l-enerġija, 09300000 Elettriku, tişhin, enerġija tax-xemx u nukleari, 09330000 Enerġija solari, 50700000 Servizzi ta' tiswija u manutenzjoni ta' l-istallazzjonijiet tal-bini, 50720000 Servizzi ta' tiswija u tal-manutenzjoni ta' l-apparat tas-sħana ċentrali, 50730000 Servizzi ta' tiswija u tal-manutenzjoni ta' gruppi tat-tkessieħ

5.1.2. Post tal-prestazzjoni

Belt: Sallanches

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Haute-Savoie (FRK28)

Pajjiż: Franza

5.1.3. Tul ta' żmien stmat

Tul ta' żmien: 10 Snin

5.1.6. Informazzjoni ġenerali

Parteċipazzjoni riżervata:

Il-parteċipazzjoni mhijiex riżervata.

Proġett ta' akkwist mhux iffinanzjat mill-Fondi tal-UE

L-akkwist huwa kopert mill-Ftehim dwar l-Akkwisti Pubbliċi (GPA): iva

Informazzjoni addizzjonali: Le marché public global de performance énergétique comportera, de la part du titulaire, des engagements de performance sur la durée du marché mesurables, notamment, en termes de niveau d'activité, de qualité de service, d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique.

5.1.9. Kriterji tal-għażla

Sors tal-kriterji ta' għażla: Dokument tal-Akkwist

Informazzjoni dwar it-tieni stadju ta' proċedura b'żewġ stadji:

Numru minimu ta' kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura: 3

Il-proċedura se ssir fi stadji suċċessivi. F'kull stadju, xi parteċipanti jistgħu jiġu eliminati

5.1.11. Dokumenti tal-akkwist

Indirizz tad-dokumenti tal-akkwist: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.1.12. Termini tal-akkwist

Termini tas-sottomissjoni:

Sottomissjoni elettronika: Meħtieġa

Indirizz għas-sottomissjoni: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Lingwi li bihom jistgħu jiġu sottomessi offerti jew talbiet għall-parteċipazzjoni: Franciż

Katalogu elettroniku: Mhux permessa

Skadenza biex jintlaqgħu t-talbiet għall-parteċipazzjoni: 05/03/2026 12:00:00 (UTC+01:00) Hin tal-Ewropa Ċentrali, Hin tas-sajf tal-Ewropa tal-Punent

Termini tal-kuntratt:

L-eżekuzzjoni tal-kuntratt għandha titwettaq fil-qafas ta' programmi ta' impjiegi protetti: Le

Fatturazzjoni elettronika: Meħtieġa

Se tintuża l-ordni elettronika: le

Se jintuża l-pagament elettroniku: le

5.1.15. Tekniki

Ftehim qafas:

Ebda ftehim ta' qafas

Informazzjoni dwar is-sistema dinamika tax-xiri:

Ebda sistema dinamika ta' xiri

5.1.16. Aktar informazzjoni, medjazzjoni u riežami

Organizzazzjoni tar-riežami: Tribunal Administratif de Grenoble

Informazzjoni dwar l-iskadenzi tar-riežami: Les recours susceptibles d'être formés auprès du Tribunal administratif compétent : • Référé précontractuel introduit préalablement à la signature du contrat dans les conditions définies aux articles L. 551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du Code de justice administrative ; • Référé contractuel pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA, après la signature du marché (L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à 551-10 du CJA) ; • Recours de pleine juridiction par les concurrents évincés visant à contester la validité du contrat après sa conclusion. Ce recours peut être engagé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Il peut être complété par une requête en référé tendant à ce qu'il soit sursis à l'exécution du contrat attaqué, jusqu'au prononcé de la décision du juge du contrat ; • Recours gracieux ou recours pour excès de pouvoir : deux mois à compter de la notification de la décision de rejet (art. R421-2 du CJA).

Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist: Centre Hospitalier Alpes Léman (établissement support du GHT Léman Mont-Blanc)

Organizzazzjoni li tipprovdi aċċess offline għad-dokumenti tal-akkwist: Centre Hospitalier Alpes Léman (établissement support du GHT Léman Mont-Blanc)

Organizzazzjoni li tipprovdi iktar informazzjoni dwar proċeduri tar-riežami: Tribunal Administratif de Grenoble

8. Organizzazzjonijiet

8.1. ORG-0001

Isem uffiċjali: Centre Hospitalier Alpes Léman (établissement support du GHT Léman Mont-Blanc)

Numru tar-reġistrazzjoni: 26740084400085

Indirizz postali: 558 ROUTE DE FINDROL

Belt: CONTAMINE-SUR-ARVE

Kodiċi postali: BP 20500

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Haute-Savoie (FRK28)

Pajjiż: Franza

Punt ta' kuntatt: cellule juridique des contrats

Email: Achats_publics_gh@ch-alpes-leman.fr

Telefown: 0450822429

Profil tax-xerrej: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Rwoli ta' din l-organizzazzjoni:

Xerrej

Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist

Organizzazzjoni li tipprovdi aċċess offline għad-dokumenti tal-akkwist

8.1. ORG-0002

Isem uffiċjali: Tribunal Administratif de Grenoble

Numru tar-reġistrazzjoni: 17380005300014

Indirizz postali: 2 place de Verdun, BP 1135
Belt: Grenoble cedex 1
Kodiċi postali: 38022
Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Isère (FRK24)

Pajjiż: Franza

Email: greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Telefown: 0476429000

Indirizz tal-internet: <http://grenoble.tribunal-administratif.fr>

Rwoli ta' din l-organizzazzjoni:

Organizzazzjoni tar-rieżami

Organizzazzjoni li tipprovdi iktar informazzjoni dwar proċeduri tar-rieżami

Informazzjoni dwar l-avviż

Identifikatur/verżjoni tal-avviż: 392622c0-4dea-4f86-ad23-db0aa5e5ce96 - 01

Tip ta' formola: Kompetizzjoni

Tip ta' avviż: Avviż tal-kuntratt jew tal-konċessjoni – reġim standard

Sottotip tal-avviż: 16

Data ta' meta ntbagħat l-avviż: 03/02/2026 16:03:50 (UTC+01:00) Hin tal-Ewropa Ċentrali, Hin tas-sajf tal-Ewropa tal-Punent

Lingwi li bihom dan l-avviż huwa disponibbli uffiċjalment: Franciż

Numru tal-pubblikazzjoni tal-avviż: 85474-2026

Numru tal-ħarġa tal-ĠU S: 25/2026

Data tal-pubblikazzjoni: 05/02/2026